

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
24/07/2019

et publication le
24/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercocq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

Attribution d'une subvention à l'association ADESK Centre Ouest Bretagne

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Conseil de Développement du Pays COB avait mené pendant 1 an (novembre 2016 à novembre 2017) une étude de préfiguration pour la création d'un pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le Centre Ouest Bretagne.

Avec 21% des salariés travaillant dans le secteur de l'ESS, le Pays COB est le premier territoire breton en termes de poids de l'ESS dans l'économie. Cette place tient en partie au développement des coopératives agricoles, mais également aux associations des secteurs sanitaire et social, ainsi dans les activités sportives et socio-culturelles. Aussi, dans la diversité de leurs formes, les entreprises de l'ESS contribuent sur les territoires à répondre, notamment, aux enjeux majeurs que sont le soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la lutte contre l'exclusion et le chômage, le développement de l'économie circulaire et des usages numériques, la lutte contre le décrochage scolaire, etc.

Le Président rappelle également au Conseil Communautaire que la convention de partenariat avec l'association ADESK Centre Ouest Bretagne a été signée le 25 juin 2018 et qu'elle a pour objet, notamment, de :

- Participer au développement économique local en :
 - o Facilitant la création d'activités et d'emploi sur le COB ;
 - o Participant à l'émergence de réponses économiques aux problématiques sociales et environnementales ;
 - o Promouvant un mode d'entrepreneuriat collectif qui s'ancre sur le territoire.
- Participer au renforcement des capacités des acteurs de l'ESS locaux en :
 - o Favorisant les mutualisations et l'entraide entre acteurs ;
 - o Facilitant l'accès à l'information sur les ressources existantes pour développer l'économie sociale et solidaire ;
 - o Rapprochant les services d'appui et la formation dédiés aux acteurs de l'ESS.
- Développer une culture ESS en :
 - o Développant une communication claire et accessible sur l'ESS ;
 - o Démontrant l'impact économique, social et écologique de l'ESS sur le COB en donnant à voir des expériences concrètes et économiquement viables ;
 - o Favorisant l'interconnaissance entre acteurs de l'ESS.

Un plan d'actions, inscrit à cette convention, avait par ailleurs été défini pour les années 2018 et 2019 afin de préciser les modalités de mise en œuvre des différentes missions de l'association ADESK Centre Ouest Bretagne sur le Pays COB.

Le Président rappelle également que le Conseil Communautaire du 12 avril 2018 avait approuvé le principe d'un partenariat avec l'association ADESK Centre Ouest Bretagne avec la signature d'une convention. Une subvention de 1 825 € (0,10 € / habitant) au titre de l'année 2018 avait par ailleurs été allouée à l'association ADESK Centre Ouest Bretagne, et le principe du versement d'une subvention d'un montant équivalent, sous réserves, au titre de l'année 2019 avait été également été approuvé.

Dans ce contexte, l'association ADESK Centre Ouest Bretagne a sollicité de la CCKB l'attribution de la subvention précitée au titre de l'année 2019, pour un montant de 1 825 €, par un courrier en date du 9 mai 2019.

Préalablement à la commission Economie – Aménagement et attractivité du territoire – Urbanisme – Aménagement numérique du 2 juillet, Mme QUERE, directrice de l'association ADESK Centre Ouest Bretagne, et M. ARNAUD, coordinateur des TAG 22, ont présenté au Vice-Président le bilan moral et financier de l'année 2018 ainsi que les perspectives de développement pour l'année 2019.

Ainsi, l'année 2018 a consisté tout d'abord à la constitution d'un réseau de partenaires sur le territoire du Pays COB et à la présentation de l'activité de l'ADESK. Parallèlement, cette dernière a également accueilli des personnes, principalement diplômées et souvent en voie de reconversion professionnelle, souhaitant développer un projet dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ces personnes, selon leur origine territoriale, leur projet, et son état d'avancement, sont redirigées vers les Tag22, 29 ou 56 afin de bénéficier de formations. Les dispositifs de formation, dénommés « Révélateur », « Idéateur » et « Incubateur », visent, successivement, à développer une idée en lien avec l'économie sociale et solidaire, à consolider un projet économique, et à créer ladite activité.

A ce titre, une formation « Idéateur » est envisagée sur le Pays COB à la fin de l'année 2019 avec pour objectif une tenue des jours de formation sur les différents EPCI.

En conséquence, les élus de la commission Economie – Aménagement et attractivité du territoire – urbanisme – Aménagement numérique valident le versement d'une subvention de 1 825 € à l'association ADESK Centre Ouest Bretagne, ainsi qu'il avait été envisagé par délibération du 12 avril 2018.

Dans le cadre d'une sollicitation future de la CCKB pour l'attribution d'une nouvelle subvention, cette dernière sera effectuée sur présentation d'un bilan moral et financier des actions menées sur le territoire.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide, au titre de l'année 2019, d'attribuer à l'association ADESK Centre Ouest Bretagne une subvention de 1 825 €.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

